

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FÉVRIER 2023

L'an *deux mil vingt-trois*, le vingt-trois février à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 16 février 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PELTIER Jacky, M. BAILLET Éric, M. GUILLOTEAU Régis,
M. VERDON Laurent, Mme GIROIRE Anita, Mme MAUDUIT Sylvie, Mme MASSÉ
Jackie, M. RENOUX Stéphane, Mme ROBERT Laurence, Mme SAVIEUX Danielle, M.
VIVIER Luc.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme MONGET Élisabeth, Mme CANOINE Justine, M. SOULET
Aurélien.

POUVOIR : Mme MONGET Élisabeth donne pouvoir à Mme MAILLARD Élisabeth

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MASSÉ Jackie.

=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-
verbal de la réunion du 19 janvier 2023. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal
est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le
Maire et le secrétaire de séance.

=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=

L'ordre du Jour est le suivant :

Ordre du jour

📁 Délibérations :

- 1- *Débat d'orientation budgétaire*
- 2- *Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale*
- 3- *Vente logements impasse de la Pigeonnerie*
- 4- *Création de 8 postes d'animateurs pour l'ALSH des petites vacances (février, avril, octobre) et ALSH été (juillet)*
- 5- *Avenant à la mise à disposition de personnels intérimaires*
- 6- *Servitude de passage pour la parcelle ZS43 propriété de Mme JUILLET (modification de la délibération précédente)*
- 7- *Devis pour effacement de réseau « Lotissement Clos de l'Épineraie »*
- 8- *Demande de branchement électrique pour la future supérette API*
- 9- *Achat de bac à bandes dessinées pour la Médiathèque*
- 10- *Avis sur le projet méthanisation sur la commune de Saint-Gelais*
- 11- *Aide d'urgence pour les populations victimes du double tremblement de terre en Turquie et en Syrie*
- 12- *Achat d'une autolaveuse*

📁 Informations :

- *Suivi des travaux d'aménagement du Lotissement du Clos de l'Épineraie*
- *Audit énergétique du groupe scolaire (réunion 06 mars à 18h30)*
- *Projet « 1000 premiers jours »*

📁 Dates à fixer :

- *Réunion d'adjoints :*
 - *06 mars 2023 à 18h30*
 - *13 mars à 18h30*

📁 Questions diverses :

DÉLIBÉRATIONS

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Madame le Maire propose de débattre pour les orientations budgétaires de 2023. La parole est donnée à monsieur VERDON Laurent, Conseiller délégué en charge des Finances. Monsieur VERDON présente les différentes étapes de construction d'un budget primitif. À la suite, sont énumérés les différents investissements proposés pour le budget principal pour l'exercice 2023. Les projets non faits en 2022 et reportés sur 2023 :

- L'étude église pour 37 909 €
- L'achat défibrillateur pour 2 500 €
- Bac à BD pour 400 €
- Remplacement néons salle polyvalente pour 5 000 €

Les nouveaux projets :

- Logiciel Horizon cloud pour la Mairie pour 4 540 €
- Ateliers municipaux MOE pour 30 000 €
- Rénovation WC parking de la Mairie pour 2 000 €
- Jeux (balançoire jardin d'enfant et tyrolienne) pour 2 000 €
- WC extérieur club house pour 2 000 €
- Film statique fenêtres du groupe scolaire pour 5 000 €
- Poubelles pour 1 320 €
- Gouttières et descentes de dalle salle polyvalente pour 2 000 €
- Remplacement porte local ballon stade pour 2 000 €
- Climatiseur mobile école pour 3 000 €
- Chemins pédestres pour 10 000 €
- Travaux de voirie fin du Moulin Blanc pour 25 000 €
- Pour suite remplacement éclairage public pour 15 000 €
- Outillage divers pour atelier pour 1 500 €
- Toiles de tente pour l'ALSH pour 2 000 €
- Remplacement broyeur de haie pour 28 000 €
- Panneaux parcours pédestres pour 1 400 €
- Filets pour le stade d'entraînement pour 400 €
- Sécurisation route de Villiers pour le nouveau lotissement pour 8 000 €
- Raccordement électricité pour la future épicerie pour 3 000 €
- Etude pour la rénovation énergétique du groupe scolaire pour 40 000 € *
- Autolaveuse pour 2 300 €

Soit environ 236 269 €

Il est possible d'obtenir du subventionnement pour les études, les chemins pédestres, la rénovation énergétique pour un montant d'environ 37 545 €.

Monsieur Verdon propose aux membres de l'assemblée de débattre. Monsieur PELTIER Jacky, 1^{er} adjoint propose d'ajouter l'achat d'un réfrigérateur pour la Maison de la Plaine pour 2 500 €.

*Monsieur PELTIER rappelle que l'étude pour le groupe scolaire résulte de l'audit énergétique effectué, la conclusion de cet audit et les préconisations seront présentées lors d'une réunion prévue le 06 mars 2023. La dépense peut aller jusqu'à 500 000 €. Les

premières idées seraient de mettre en place des isolations extérieures, reprise de l'isolation de la toiture plate reliant les 2 bâtiments, le remplacement des huisseries, du photovoltaïque sur la toiture sud, cela pourrait se chiffrer à 350 000 € avec des aides financières. C'est pourquoi, il est proposé pour cette année de lancer l'étude et rechercher des subventions, et par la suite de commencer les travaux en 2024.

Les investissements du budget annexe logements sont également abordés, à savoir :

- Toiture du salon de coiffure pour 7 000 € non réalisé en 2022
- Chaudières à remplacer (6) pour 14 000 €
- Vente de 2 locatifs pour 215 000 €

Le budget annexe Lotissement est présenté avec une hypothèse de vente de 3 terrains, les travaux tranches fermes et optionnelles du marché ont été inscrits pour 312 913 € HT et l'emprunt remboursable sur 2 ans.

Madame le Maire fait acte du débat d'orientation budgétaire.

ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS À LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE

Madame le Maire propose l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Après avoir débattu pour expliquer l'assujettissement des logements vacants des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'instaurer cette taxe.

Cette année, tout propriétaire doit effectuer la déclaration des logements vacants avant le 1^{er} juillet 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve cet assujettissement, 11 pour et 2 contre.**

VENTE DE LOGEMENTS IMPASSE DE LA PIGEONNERIE

Madame le Maire propose de délibérer pour la vente des 2 logements situés 2 et 2bis impasse de la Pigeonnerie.

La commune a donné un accord de principe lors du Conseil municipal du 19 janvier 2023, pour la vente du lot à 215 000 €. (Deux cent quinze mille euros).

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de vendre les logements situés 2 et 2bis impasse de la Pigeonnerie et l'autorisation à viser les documents s'y rapportant.

Dans un premier temps, la vente des logements sera faite au profit des trois personnes Madame DURAND Laure, Mme DEBONNE Chloé et Monsieur PAUTAL Charlie, ou de toute personne morale s'y substituant, en attente de la SCI CABINET KINE en formation, et ce, afin de signer le compromis de vente.

Dans un second temps, la création de la société interviendra pour la signature de l'acte définitif.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **autorise, à l'unanimité, la vente des logements situés 2 et 2bis impasse de la Pigeonnerie, à 215 000 € (deux cent quinze mille euros) au profit des trois personnes Madame DURAND Laure, Mme DEBONNE Chloé et Monsieur PAUTAL Charlie, ou de toute personne morale s'y substituant, en attente de**

la SCI CABINET KINE en formation et autorise, à l'unanimité, madame le Maire à viser les documents s'y rapportant.

CRÉATION DE 8 POSTES D'ANIMATEURS POUR 2023 POUR L'ALSH DES PETITES VACANCES (FÉVRIER, AVRIL OCTOBRE) ET ALSH ÉTÉ (JUILLET)

Madame le Maire propose de délibérer pour la création de 8 postes d'animateurs, pour l'année 2023, pour l'ALSH des petites vacances (février, avril et octobre) et pour l'ALSH été (juillet).

Un forfait brut de 61,56 € par jour et un forfait camp de 30 € par nuit passée sont proposés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création de 8 postes d'animateurs pour l'année 2023 pour l'ALSH petites vacances (février, avril et octobre) et pour l'ALSH été (juillet).

Les animateurs seront rémunérés sur la base d'un forfait brut de 61,56 € par jour et d'un forfait camp de 30 € par nuit passée au camp.

AVENANT À LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS INTÉRIMAIRES

Madame le Maire propose de valider l'avenant de mise à disposition de personnels intérimaires.

L'article 10 de la convention passée entre le Centre de Gestion et la Collectivité pour la mise à disposition de personnels intérimaires est modifié comme suit :

Article 10 : Pour les heures effectuées par les personnels intérimaires mis à disposition à compter du 1^{er} janvier 2023, la Collectivité d'accueil versera au titre d'une participation aux frais de gestion de cette convention, une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux intérimaires.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la modification présentée ci-après :

Article 10 : Pour les heures effectuées par les personnels intérimaires mis à disposition à compter du 1^{er} janvier 2023, la Collectivité d'accueil versera au titre d'une participation aux frais de gestion de cette convention, une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux intérimaires.

SERVITUDE DE PASSAGE POUR LA PARCELLE ZS43 PROPRIÉTÉ DE MME JUILLET (modification de la précédente délibération enregistrée sous le n° 230002)

Madame le Maire propose de valider la servitude de passage pour la parcelle réf ZS43, propriété de madame JUILLET. La précédente délibération est modifiée ainsi :

Le paragraphe b : à ne pas procéder **dans une bande de trois mètres de chaque côté** des canalisations à aucune construction, ni plantation d'arbres ou d'arbustes, ni à aucune façon culturale descendant à plus de 80 cm de profondeur. Les termes en gras, sont modifiés et complétés comme suit : **dans une bande de 3 mètres en totalité et sur 95 mètres linéaires.**

Madame Juillet a signé l'autorisation de passage pour les travaux de raccordement à l'assainissement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du paragraphe b comme suit :

Le paragraphe b : à ne pas procéder **dans une bande de 3 mètres en totalité et sur 95 mètres linéaires** des canalisations à aucune construction, ni plantation d'arbres ou d'arbustes, ni à aucune façon culturale descendant à plus de 80 cm de profondeur.

DEVIS POUR EFFACEMENT DE RÉSEAU « LOTISSEMENT CLOS DE L'ÉPINERAIE »

Madame le Maire propose de délibérer pour le devis se rapportant l'effacement du réseau pour le lotissement Clos de L'Épineraie.

Monsieur PELTIER Jacky, 1^{er} Adjoint, explique les différentes démarches opérées pour finalement obtenir un devis.

Le devis d'orange pour l'effacement du réseau s'élève à 1 918,20 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le devis présenté pour un montant de 1 918,20 € TTC.**

DEMANDE DE BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE POUR LA FUTURE SUPÉRETTE API

Madame le Maire propose de délibérer sur la création d'un raccordement au réseau électrique auprès de GÉRÉDIS.

En effet, l'installation d'une supérette de marque API est prévue dans le périmètre de la salle polyvalente. Afin d'assurer son fonctionnement, le raccordement au réseau électrique est indispensable.

L'installation des fourreaux sera réalisée en régie.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la demande de branchement électrique auprès de GÉRÉDIS.**

ACHAT DE BAC À BANDES DESSINÉES POUR LA MÉDIATHÈQUE

Madame le Maire propose de délibérer pour l'achat de bac à bandes dessinées.

Monsieur BAILLET, 3^{ème} Adjoint, indique que la collectivité souhaitait un bac sur roulettes, mais il y a peu de place. Après avoir étudié les possibilités, il a été proposé un bac à BD sur 2 niveaux à intégrer dans les rayonnages existants. Le choix s'est porté sur cette proposition.

Le devis s'élève à 418,87 € auprès de DPC – Bressuire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le devis de DPC – Bressuire pour un montant total TTC de 418.57 €.**

AVIS SUR LE PROJET MÉTHANISATION SUR LA COMMUNE DE SAINT-GELAIS

Madame le Maire propose de supprimer cette délibération, le délai étant dépassé et l'avis de commune ne serait pas pris en compte.

AIDE D'URGENCE POUR LES POPULATIONS VICTIMES DU DOUBLE TREMBLEMENT DE TERRE EN TURQUIE ET EN SYRIE

Madame le Maire propose à l'assemblée d'apporter une aide d'urgence pour les populations victimes du double tremblement de terre en Turquie et en Syrie par le fonds de concours FACECO.

Après avoir débattu, madame le Maire propose d'apporter une aide de 1 000,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le versement d'une aide de 1 000,00 pour les populations victimes du double tremblement de terre en Turquie et en Syrie.**

ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE

Madame le Maire propose de délibérer pour valider le devis concernant l'achat d'une autolaveuse.

Il s'agit d'une autolaveuse qui servira pour l'entretien des carrelages des salles : la Maison de la Plaine, des cuisines de la cantine et de la salle polyvalente.

L'entreprise SEGEAT propose un devis pour l'autolaveuse CPS36-BX pour un montant de 1 630,20 € TTC.

Monsieur PELTIER explique l'avantage de faire l'achat dès maintenant, le matériel fait partie d'un déstockage. (Le prix initial avant le déstockage était de 2 376,00 € TTC).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le devis de SEGEAT pour un montant de 1 630,20 € TTC.**

INFORMATIONS :

Suivi des travaux d'aménagement du lotissement du Clos de l'Épinerie : Les travaux d'aménagement sont en cours.

Audit énergétique du groupe scolaire : La réunion pour l'exposé de cet audit est prévue le 06 mars à 18h30.

Projet « 1000 premier jours » : Madame le Maire précise que l'étude de faisabilité est lancée.

DATES :

Réunions d'Adjoints :

- Lundi 06 mars 2023 à 18h30 à la Mairie
- Lundi 13 mars 2023 à 18h30 à la Mairie

QUESTIONS DIVERSES

- **Courrier :** Fédération Française d'Équitation pour le Relais équinexe.
- **Schéma directeur des infrastructures cyclables :** Présentation du schéma et lancement pour la commune de Saint Rémy.
- **Proposition d'écrire l'histoire de Saint-Rémy :** Les élus émettent un avis favorable.
- **Dédicace madame Marie Béatrice GAUVIN.**
- **Jury de candidature départ agent :** Lundi 27 février 2023.
- **CME (Conseil Municipal des Enfants) :** Réunion le 1^{er} mars 2023 de 16h30 à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22H00.